



LE CODE ETHIQUE

1. Code éthique des parents
2. Code éthique des sportifs
3. Code éthique des éducateurs

Depuis un certain nombre d'années, on constate une dérive du sport, celle-ci ne se mesure pas seulement au niveau des performances, mais aussi au niveau de ses valeurs.

C'est pourquoi le Conseil d'Administration de l'U.S.M.T. demande aux adhérents, aux parents de sportifs mineurs ainsi qu'aux éducateurs, entraîneurs et dirigeants de section de l'U.S.M.T. de s'engager à respecter un code où l'éthique morale et sportive s'imposera comme une valeur essentielle.

Le respect de cette charte est exigé de chaque adhérent du club.

L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS a pour objet principal d'encourager la pratique des activités physique et sportives ainsi que moral de ses adhérents par une pratique amateur. De créer et d'entretenir des relations amicales entre ses adhérents.

Elle s'est engagée tout le long de son histoire, depuis 1928, à développer **UN SPORT DE QUALITE ET D'EMANCIPATION** pour le plus grand nombre.

Pour cela, elle entend continuer de promouvoir des **VALEURS HUMANISTES DU SPORT** que sont l'entraide, la solidarité, la générosité, la tolérance, le respect, la justice et la paix.

CODE ETHIQUE DES PARENTS

Le rôle des parents dans la pratique d'une activité physique ou sportive de leurs enfants est primordial.

Les enfants et adolescents ont besoin que leurs parents les aident à acquérir ces valeurs et les soutiennent dans leurs efforts, dans les défaites comme dans les victoires, **EN N'OUBLIANT PAS QUE C'EST UN JEU.**

- 1) Je m'engage à aider mon enfant à respecter les valeurs de l'U.S.M.T., son règlement (le règlement particulier de sa section sportive) et son Code d'éthique.
- 2) Je place prioritairement le bien être, l'épanouissement, l'intégrité physique et morale de mon enfant plutôt que le seul désir de performance.

- 3) Par mes propos et mon comportement, je démontre à mon enfant que je respecte les décisions des éducateurs sportifs, arbitres et dirigeants sportifs.

CODE ETHIQUE DU SPORTIF

J'ADHÈRE A L'UNION SPORTIVE METROPOLITAINE DES TRANSPORTS :

- Je m'engage à respecter ses valeurs, son règlement (le règlement particulier de la section sportive que je rejoins) et son Code d'éthique.
- Je paie ma cotisation.
- J'aspire à des entraînements de qualité, à progresser, dans les meilleures conditions de réalisation, dans une ambiance où mon intégrité physique et morale est sauvegardée.
- Je respecte les lieux et le matériel.
- Le Club et ses sections étant démocratiquement dirigés par des bénévoles, je participe en fonction de mon âge et de mes disponibilités à leurs activités et à leur bon fonctionnement.
- Je souhaite participer à des compétitions dans les meilleures conditions de réussite ainsi qu'à toutes les manifestations festives organisées par le Club.
- Je m'engage à respecter les règles strictes de mon sport, les consignes de mes éducateurs sportifs, les règles d'arbitrage et ceux qui les font appliquer : les arbitres.
- Je participe à l'effort commun de ma section et je suis disponible pour aider mes camarades, les éducateurs sportifs ou les dirigeants sportifs.
- J'accepte que l'intérêt de l'équipe prime sur mon intérêt personnel.
- J'accepte les décisions de mes éducateurs sportifs pour le bien de l'équipe.

CODE ETHIQUE DES EDUCATEURS SPORTIFS

Mon rôle d'éducateur sportif est d'enseigner ces valeurs par l'apprentissage du sport ou d'une activité physique :

- 1) Je soutiens les dirigeants sportifs bénévoles de ma section et du Club dans la mise en œuvre du développement des activités physiques et sportives de masse, de qualité, dans le cadre d'une organisation démocratique multisports.
- 2) Je m'engage à véhiculer les valeurs de l'U.S.M.T. et les faire respecter ainsi que son règlement (le règlement particulier de la section sportive) et son Code éthique.
- 3) Mon objectif est le bien-être, l'épanouissement, la progression des pratiquants en sauvegardant leur intégrité physique et morale. Lorsqu'ils sont compétiteurs, cela est au-dessus du seul désir de gagner.

- 4) Je traite mes joueurs avec équité, je leur apprend également à respecter les lieux et le matériel.
- 5) Je respecte et fais respecter les règles de jeu ainsi que les règlements du Club et de la section.
- 6) Je refuse toute forme de violence (verbale ou physique) de qui que ce soit (joueurs, éducateurs, adversaires,...), toute forme de tricherie, tout dopage. Je prends toutes les dispositions pour les combattre.

MON COMPORTEMENT ET MES PROPOS SONT À L'IMAGE DE CETTE ETHIQUE.

LE SPORT SERA CE QUE LES HOMMES EN FERONT
Le non respect de ce code sportif pourra entraîner l'exclusion du Club.